

Châtillon sur Chalaronne, le 17 mai 2021

Mesdames, Messieurs
Les Membre du CVS
de
L'EHPAD Public La Montagne

Damien BRUGGEMAN
Directeur
Tél : 04 74 55 00 44
LD : 04 74 55 51 41
direction@ehpaddombes.fr

Objet : Mesures sanitaires dans l'établissement au 19 mai 2021

Madame, Monsieur

Suite aux nouvelles recommandations ministérielles concernant les EHPAD à mettre en place **à partir du 19 mai**, il convient, compte tenu de la couverture vaccinale des résidents, de continuer à organiser un retour progressif à une vie normale. Il est important de veiller au plein respect des droits et libertés des personnes accompagnées, de la possibilité de voir leur proches et du respect de leur liberté d'aller et venir dans un cadre sanitaire sécurisé pour leur santé.

Ces mesures visent à poursuivre et amplifier le retour progressif à la normale qui doit s'accompagner d'une vigilance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination. Il est rappelé l'importance de maintenir les gestes barrières.

Ces assouplissements seront remis en cause à compter de 3 cas de Covid 19, touchant les personnels et les résidents. Cette suspension sera réinterrogée à l'issue de phases de dépistage. Des adaptations de la doctrine de dépistage seront mises en place concernant les résidents et les professionnels vaccinés.

Au regard des dispositifs déjà mis en place depuis le 13 mars 2021, il y a peu de changement concernant l'EHPAD Public La Montagne. Les modifications sont écrites en bleu.

Les mesures dans l'établissement au 19 mai 2021 :

Le port du masque : toujours obligatoire en toute situation. Le port du masque donné par l'établissement est obligatoire.

Les admissions : Les admissions ne sont pas conditionnées à la vaccination. La vaccination sera proposée le plus rapidement possible, à condition d'avoir des vaccins.

Pour les nouvelles entrées, pour les **résidents protégés** par une vaccination complète ou les résidents immunisés par une infection récente pas de période de confinement.

Pour **les résidents non protégés** ou ayant un statut vaccinal incomplet, mise en isolement de 7 jours pour les activités collectives et les repas collectifs. Ceux-ci peuvent sortir de la chambre munis d'un masque pendant cette période d'observation. Pas de test RT-PCR systématique.

Les visites : En chambre ou dans le parc. Eviter tout rassemblement dans les espaces collectifs.

Elles sont possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et **sur rendez-vous**.

Les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour Les visiteurs extérieurs qui sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite.

Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné, la présentation d'un test négatif n'est pas utile. En revanche, les gestes barrières doivent néanmoins être respecté.

Les visites ont toujours été possibles pour les cas confirmés / contact à risque en cas de situation particulière (syndrômes de glissement, fin de vie, décès.....) sur rendez-vous ou appel de l'équipe, quelle que soit la situation sanitaire de l'établissement. Un équipement adapté sera donné par l'établissement si le résident est un cas Covid. (Déjà en vigueur depuis plusieurs mois).

Prise de rendez-vous :

- Pour les Myosotis : directement avec le service 04 74 55 53 75
- Pour les services de l'EHPAD : l'accueil clientèle 04 74 55 00 44

A l'arrivée des visiteurs :

- Se désinfecter les mains
- Port du masque fourni par l'EHPAD
- Désinfection des objets partagés (téléphone, tablettes...) avec les lingettes mises à disposition
- Remplir le registre de traçabilité des visites

Après les visites, pas de test ou d'isolement pour les résidents vaccinés. Pour les résidents non vaccinés on peut proposer un test à J4 et J7 si apparition de symptômes ou doutes.

Les activités :

Elles sont possibles en petits groupes, en tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire, tout en respectant les mesures barrières. Bien aérer les locaux ayant reçu des résidents. Avoir une vigilance renforcée pour les personnes non vaccinées. Bien veiller à la désinfection des mains pour les jeux ou des éléments qui sont échangés (jeux de cartes, jeux de dés.....). Pas de contrainte de dépistage régulier pour les résidents vaccinés, en revanche dépistage régulier pour les résidents non vaccinés.

Déplacement des résidents dans l'établissement :

Les résidents de l'EHPAD peuvent se déplacer à loisir dans l'établissement et aller dans d'autres services de l'EHPAD. Pour des raisons de sécurité, en ce qui concerne les Myosotis, la visite doit être organisée avec les équipes soignantes.

Les promenades :

Elles sont possibles et même très conseillées si le temps le permet. Le parc est à la disposition des promeneurs dans le respect des gestes barrières. Même dehors, le masque est de rigueur.

Les sorties en familles :

Comme le reste de la population générale, les résidents bénéficient de la possibilité de voir leurs proches et du respect de leur liberté d'aller et venir. A part un motif médical motivé, il n'y a pas d'obstacle aux sorties en famille. Elles pourraient être interdites si la zone devenait en confinement local.

Pour les résidents protégés par une vaccination complète ou les résidents immunisés par une infection récente, pas de test RT-PCR au moment du retour sauf si cas contact à risque avéré.

Pour les résidents non protégés par une vaccination complète. Bien informer le résident, l'aidant, la personne de confiance, le référent connu et/ou le tuteur du risque encouru et de la nécessité de bien respecter les mesures barrières notamment le port du masque chirurgical. Au retour proposer un test RT-PCR à J4 et à J7. Limitation des contacts avec les autres résidents. Pas de repas ni d'animation collectifs pendant 7 jours. Le résident muni d'un masque peut sortir de sa chambre et circuler dans l'établissement.

Pour les repas collectifs : Groupe de repas tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire. Distanciation de 2 mètres entre les tables si l'architecture le permet et en respect avec les conditions de sécurité incendie. Installation en quinconce ou distanciation la plus grande possible entre résidents installés à la même table ou séparation plexiglass.

Dépistage :

Des campagnes de dépistages seront renforcées auprès de professionnels en interne. Une incitation au dépistage sera demandée aux visiteurs.

En cas de doute, des campagnes massives de dépistage de résidents seront mises en place. Ceux-ci se feront avec les tests antigéniques que nous possédons. Nous aimerions pouvoir privilégier des tests salivaires, moins intrusifs, pour le dépistage mais nous sommes toujours en attente de livraison.

Diffusion des éléments :

- Note de service pour les agents de l'établissement
- Courrier envoyé aux membres du CVS
- Courrier / mail envoyé aux référents familiaux
- Message sur le site internet

Réversibilité des mesures :

Dans l'hypothèse où trois cas de Covid 19 surviendraient parmi les résidents ou les professionnels, ces mesures seront remises en cause immédiatement.

Les nouvelles mesures suspendant les assouplissements se feront en fonction de la situation pour tout l'établissement ou par secteur.

Restant à votre écoute, Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur
Damien BRUGGEMAN